



COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSEMBLEE GENERALE : PIN D'ALEP ET DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE AU CŒUR DES DEBATS

A l'occasion de leur assemblée générale le 24 mai prochain à Lamanon, les Communes forestières des Bouches-du-Rhône invitent les élus locaux à échanger sur deux sujets marquants de 2017 et de ce début 2018 : la normalisation du pin d'Alep pour son usage dans la construction bois et la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire dans les communes, pour mieux défendre la forêt contre l'incendie.

Forte de ses 72 collectivités adhérentes, l'association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône représente et accompagne ces collectivités dans leurs questions et projets forêt et bois, pour la gestion durable et la préservation de l'espace forestier.

Suite aux incendies dévastateurs des étés 2016 et 2017, l'association a amplifié son implication pour la défense des forêts contre l'incendie à travers la formation des élus sur l'application du débroussaillage obligatoire, sa programmation dans les communes, et la prise en compte du risque feu de forêt dans les documents d'urbanisme.

Elle a en outre participé aux discussions et retours d'expérience conduits par les services de l'Etat dans le département et à l'échelle nationale.

En parallèle, les Communes forestières ont œuvré pour la valorisation des bois issus des forêts régionales, en accompagnant les collectivités et territoires porteurs de politiques forestières. La récente entrée du pin d'Alep dans la norme relative aux règles d'utilisation du bois dans la construction offre à cette essence emblématique de nos massifs de nouvelles perspectives d'emploi.

Ces sujets seront au cœur des débats de **l'Assemblée générale des Communes forestières des Bouches-du-Rhône** qui se tiendra le :

Jeudi 24 mai 2018 de 14h à 16h30

à Lamanon (13)

Maison du Temps Libre, D23

Les journalistes sont conviés à participer à cette rencontre.

Après l'assemblée statutaire qui permettra de présenter le bilan d'activités 2017 et d'orienter l'action 2018, l'association invite en effet les participants à échanger sur la valorisation du pin d'Alep et sur les actions expérimentées par les communes présentes pour réaliser et faire appliquer les obligations légales de débroussaillage sur leur territoire.

Cette assemblée se déroulera en présence de MM. Pascal JOBERT, Directeur adjoint et François LECCIA, Chef du service Agriculture et forêt de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM13), et de Mme Corinne CHABAUD, Conseillère départementale déléguée aux Domaines départementaux, Espaces naturels, Chasse et Pêche.

L'Association des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local. Elle compte 72 collectivités adhérentes fin 2017 (soit 70% des forêts communales), qui participent à ses actions et bénéficient de l'appui de son équipe technique au sein d'un réseau régional et national.

<http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Contact :

Communes forestières des Bouches-du-Rhône

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre, 13 120 Gardanne

Contacts presse :

Isabelle DESMARTIN / Tél 04 42 65 78 14 / 07 77 08 30 59

isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Presse : Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Je souhaite un contact pour plus d'informations

Je serai présent(e) lors de l'assemblée générale du 24 mai 2018